

TENUE VESTIMENTAIRE

La tenue vestimentaire de l'école est obligatoire, en tout temps, tant à l'intérieur que sur le terrain de l'école et pour toute activité sous la responsabilité de l'école. Aucune modification du vêtement et aucun accessoire jugé inapproprié ne seront acceptés. Cependant, la direction peut accorder une dérogation au code vestimentaire lors d'événements spéciaux si elle est autorisée à l'avance et dans la mesure où les consignes sont respectées.



LES VÊTEMENTS DU HAUT DOIVENT PROVENIR EXCLUSIVEMENT DU FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE;

Sont permis :

- *Le polo à manches courtes ou longues, avec le collet visible*
- *La veste et le cardigan portés par-dessus le polo.*
- *Le T-shirt de la Fondation*



LES CHAPEAUX, CASQUETTES OU AUTRES COUVRE-CHEFS SONT LAISSÉS AU CASIER.



LES CHAUSSURES DOIVENT ÊTRE PORTÉES DE FAÇON ADÉQUATE ET SÉCURITAIRE

Sont permis :

- *Les souliers fermés (les bottes d'hiver sont laissées dans le casier)*
- *Les chaussures de sport*
- *Les sandales attachées à la cheville*



LES VÊTEMENTS DU BAS DOIVENT ÊTRE UNIS NOIRS (SANS MOTIFS, LIGNES OU LOGOS VISIBLES), SANS TROUS OU DÉCHIRURES.

Sont permis :

- *Le pantalon (à l'exception des leggings et jeggings)*
- *Le bermuda et la jupe qui doivent couvrir la cuisse*
- *La jupe-culotte provenant du fournisseur CSDM*



TENUE SPORTIVE AU GYMNASÉ

UN CHANGEMENT DE VÊTEMENT EST REQUIS POUR LE COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Sont permis :

- *Le t-shirt*
- *Le short sportif*
- *Le pantalon sportif*
- *Les chaussures de sport à semelles non marquantes*

Sont recommandés :

- *La débarbouillette*
- *Le déodorant*